

**MAIRIE DE DREUX**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 22 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le douze février deux mil dix-huit, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

**Présents** : M. HAMEL, Maire ; Mme de LA GIRODAY, Mme M'FADDEL NTIDAM, M. LE DORVEN, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, Mme BAFFET, M. HOMPS, Mme KARADERE, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, Mme DEPECHER BOULLAIS, M. BONNEVALLE, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme PHILIPPE, Mme MARTIN, M. LEMARE, Mme GUERIN, Mme MAUPAS RABINE, M. GAMBUTO, M. TOUAZI qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire Mme ROMEZIN, Mme KARADERE, M. LE DORVEN, Mme BAFFET, M. MAGER MAURY, Mme DEPECHER BOULLAIS, M. BONNEVALLE.

**Excusé** : M. QERROUANI.

**Absents** : Mme BERDANE IMERRADEN, M. LE BARBEY, M. CARNEVALE, M. GLADCZAK, Mme MAUBOUSSIN.

**Madame KARADERE** est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

⇒ présente les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes du 5 janvier 2017

Le conseil municipal

⇒ approuve

- ✓ le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 septembre 2017 **(unanimité)**
- ✓ les modifications du règlement intérieur du conseil municipal **(majorité des voix)**
- ✓ l'ajustement de l'état des emplois **(unanimité)**
- ✓ la création d'un emploi permanent de chargé de protection urbanisme et environnement et la suppression de l'emploi permanent de coordonnateur foires et marchés **(unanimité)**
- ✓ la création d'un emploi permanent de chef de projet cœur de ville **(unanimité)**
- ✓ le tarif du catalogue de l'exposition trésors cachés **(unanimité)**
- ✓ le règlement pour l'organisation d'un concours photographique dans le cadre du tour de France cycliste **(unanimité)**
- ✓ le retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018 **(majorité des voix)**
- ✓ le versement d'un solde pour une classe extérieure **(unanimité)**
- ✓ la participation financière de la ville de Dreux dans le cadre d'une classe extérieure 2018 **(unanimité)**
- ✓ la prorogation du périmètre de la campagne incitative de ravalement des façades et l'ajout de rues à ce périmètre **(unanimité)**
- ✓ l'opération appel à projet cadre de vie **(majorité des voix)**
- ✓ la cession d'un immeuble 10/12 rue du Bois des Fosses **(unanimité)**
- ✓ la cession d'un terrain au hameau de Flonville **(unanimité)**
- ✓ des déclassements du domaine public communal dans le cadre de l'opération d'aménagement rue du Bois Sabot **(unanimité)**
- ✓ une rétrocession d'immeuble dans le cadre de l'opération d'aménagement rue du Bois Sabot **(unanimité)**

⇒ approuve la création d'une entente intercommunale entre les communes de Dreux et Vernouillet **(unanimité)** et désigne les membres de sa conférence : M. Gérard HAMEL – Mme Naïma M'FADDEL-NTIDAM – Mme Michaële de LA GIRODAY **(majorité des voix)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

✓ la convention de mise à disposition de l'ingénieur sécurité, hygiène et prévention de la ville de Dreux au profit de l'agglo du pays de Dreux **(unanimité)**

✓ la convention de mise à disposition d'un agent du service transport de l'agglo du pays de Dreux au profit de la ville de Dreux **(unanimité)**

✓ la convention de mise à disposition d'un agent du service développement territorial de l'agglo du pays de Dreux au profit de la ville de Dreux **(unanimité)**

✓ l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'association portugaise sports et loisirs drouais et vernolitains pour le versement d'une subvention **(unanimité)**

✓ l'avenant n° 1 à la convention signée avec le Dreux Athlétic Club judo pour le versement d'une subvention **(unanimité)**

✓ l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'Etoile Saint Pierre pour le versement d'une subvention **(unanimité)**

✓ la convention avec Amaury Sport Organisation pour le versement d'une participation financière **(unanimité)**

✓ la convention avec l'institut André Beulé **(unanimité)**

✓ la convention d'objectifs et de financement – établissement d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir **(unanimité)**

✓ la convention de prestation de service pour le lieu d'accueil enfants parents avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir **(unanimité)**

✓ la convention de prestation de service unique pour les multi-accueils avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir **(unanimité)**

✓ la convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir **(unanimité)**

✓ la convention de reversement avec la caisse des écoles pour la régie d'encaissement **(unanimité)**

✓ l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement de la poche des vignes **(unanimité)**

✓ l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable de la ville de Dreux **(unanimité)**

VU pour être affiché le 23 février 2018 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Gérard HAMEL